

VITRY-SUR-SEINE ⁽⁹⁴⁾

ETUDE DES PRECONISATIONS PAYSAGERES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GESTION ECOLOGIQUE POUR LA DECLINAISON DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SUD DE VITRY-SUR-SEINE DANS LA ZAC GARE ARDOINES

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Vitry-sur-Seine

Contact : /

Maîtrise d'oeuvre : **EVEN Conseil**

Montant : 23 400€ HT

2013

Contexte et objectif d'étude

La ville de Vitry-sur-Seine, engagée depuis plusieurs années en faveur de la préservation et du développement de la biodiversité, a lancé une étude pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue multifonctionnelle au sud de la ville. Celle-ci, articulée autour de 3 thématiques phares : le paysage, la biodiversité et les liaisons douces, a permis d'aboutir à un document guide définissant les objectifs et le programme d'actions pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue multifonctionnelle dans le secteur sud de Vitry-sur-Seine.

La ville fait actuellement l'objet de projets ambitieux et structurants à l'échelle métropolitaine, comme notamment la ZAC Gare Ardoines. D'une superficie d'environ 50ha, elle représente, avec la ZAC Seine Gare Vitry, la première phase opérationnelle du grand projet des Ardoines, qui est un des secteurs stratégiques de l'Opération d'intérêt national « Orly Rungis - Seine Amont » (OIN ORSA). Occupée principalement par des activités industrielles et commerciales, ce secteur est voué à accueillir à terme 4 200 logements et environ 21 300 emplois.

L'objectif de la mission est de définir les grands préalables à l'aménagement du site au regard des objectifs de biodiversité, paysage et de liaisons douces inscrits dans la Trame Verte et Bleue du sud de Vitry.



Missions :

La mission comprend la réalisation de 4 fiches :

- La fiche de cadrage général, sorte de porter à connaissance des sensibilités écologiques et paysagères et de la localisation du site au regard du réseau de liaisons douces et de détail des enjeux en matière de TVB ;
- La fiche action aménagement qui décline les aménagements écologiques (plantations à créer, implantation de nichoirs, etc.), les ambiances recherchées (les perspectives à créer, les conditions de valorisation des espaces publics, etc.), les liaisons douces à créer, les partenariats à solliciter et les conséquences financières ;
- La fiche action gestion qui propose des méthodes de gestion des espaces verts, des déchets verts, des eaux pluviales, une palette végétale, etc. adaptées aux espaces du site, en lien avec le service de la ville concerné, ainsi que des préconisations destinées aux particuliers et aménageurs ;
- La fiche action réglementaire qui propose, partir d'une analyse critique du PLU actuel, des pistes de protection graphique, des mesures réglementaires et de schématisation dans les orientations d'aménagement du PLU.

